

L'Association des paralysés de France

L'Association des Paralysés de France créée en 1933, par la volonté de personnes en situation de handicap moteur et de leur famille révoltées contre l'exclusion dont elles étaient victimes.

75 ans plus tard, l'association poursuit toujours son combat pour une participation pleine et entière dans la société des personnes en situation de handicap

UN MOUVEMENT NATIONAL

L'APF est une association nationale dirigée par un conseil d'administration élu par ses adhérents.

L'association est à la fois un mouvement revendicatif et une association de gestion de services et d'établissements médico-sociaux s'appuyant sur une charte et un projet associatif commun.

Siège social de l'APF

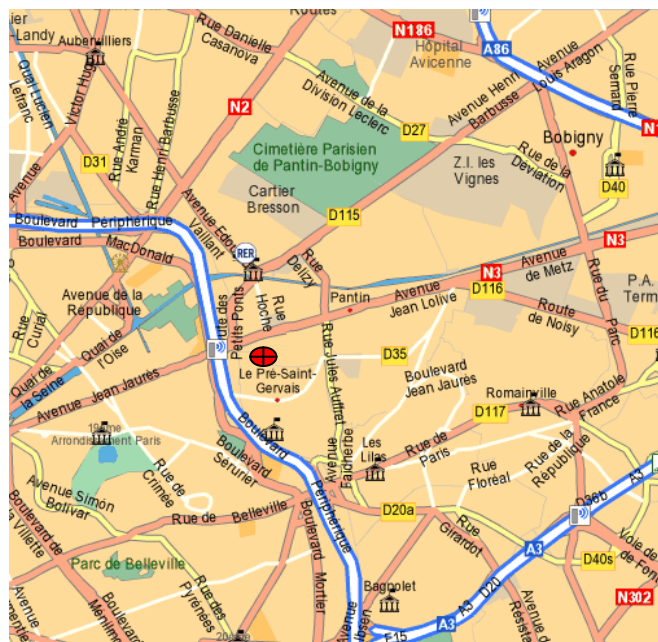
17 boulevard Auguste Blanqui

75013 PARIS

01.40.78.69.00

Site : www.apf.asso.fr

SAVS SAMSAH SAV APF 93



Association des paralysés de France

1 rue du Pré St Gervais
93 500 PANTIN

Téléphone : 01.41.60.82.71 ou 70

Télécopie : 01.48.32.85.27

Messageries : sav.pantin@apf.asso.fr

savs.pantin@apf.asso.fr

samsah.pantin@apf.asso.fr

Association des
paralysés de France
de
Seine St Denis

**SAVS
SAMSAH
SAV
93**



SAVS

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Ce service est composé d'une équipe pluridisciplinaire (éducateur spécialisé, conseiller ESF, assistant social, psychologue, ..)

Il s'adresse à toutes personnes en **situation de handicap moteur** avec ou sans troubles associés, **âgées de 18 à 60 ans**, souhaitant bénéficier d'un accompagnement social en milieu ouvert et d'un apprentissage à l'autonomie.

Une notification d'orientation SAVS doit être délivrée par la MDPH

L'équipe intervient à la demande de la personne et élabore avec elle **un projet d'accompagnement individualisé**, en évaluant ses capacités d'autonomie et ses difficultés afin de répondre au mieux à ses besoins et demandes

LES MISSIONS:

- évaluation des besoins et des capacités
- Identification de l'aide à mettre en œuvre et la délivrance d'informations et conseils personnalisés
- Suivi et coordination des actions des différents intervenants
- Soutien des relations avec l'environnement familial et social
- Accompagnement favorisant le maintien ou l'insertion universitaire et professionnelle
- Un accompagnement psychologique et éducatif

SAMSAH

Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

Ce service s'adresse à toutes personnes **en situation de handicap moteur** avec ou sans troubles associés, âgées de 18 à 60 ans souhaitant bénéficier d'un **accompagnement médical et paramédical** en milieu ouvert en complément de l'accompagnement proposé par le SAVS.

Une notification d'orientation SAMSAH doit être délivrée par la MDPH.

L'équipe pluridisciplinaire est coordonnée par un infirmier coordinateur.

Elle se compose de professionnels éducateur spécialisé, conseiller ESF, assistant social, psychologue, psychomotricien, et ergothérapeute .

L'équipe intervient à la demande de la personne et élabore avec elle **un projet d'accompagnement individualisé**, en évaluant ses capacités d'autonomie et ses difficultés afin de répondre au mieux à ses besoins et demandes.

LES MISSIONS::

- Dispenser des actes de soins et de rééducation, individuels, continus et adaptés aux besoins de la personne qui à solliciter notre accompagnement
- Coordonner les interventions avec celles des autres professionnels du secteur sanitaire, médico-social et social.
- Accompagner la personne vers les soins et favoriser l'effectivité de leur mise en œuvre
- A ces missions s'ajoutent celles du SAVS (voir ci-contre)

SAV

Service Auxiliaires de Vie

Ce Service d' Auxiliaires de Vie Sociale est un service **d'aides humaines prestataires à domicile.**

Il apporte à la personne en situation de handicap l'aide nécessaire pour ses besoins essentiels.

Les interventions se font à domicile ou sur le lieu de travail ou d'activité de la personne, **sur tout le département de la Seine St Denis.**

Elles sont possibles **de 6h00 à 24h, 7J/7.**

Notre service intervient sans notification de la Commission de Droits et de l'Autonomie des Personne Handicapées (CDAPH).

Le tarif horaire d'intervention est de 17,59€ (montant PCH en cours).

Le Service d'auxiliaires de Vie prestataire s'adresse à **des personnes adultes en situation de handicap moteur avéré et prédominant, apparu avant 60 ans.**

LES MISSIONS:

Les AVS permettent

- **L'accomplissement de tous les actes de la vie quotidienne:**

Lever, toilette, habillage, coucher, préparation et prise de repas, accompagnement aux toilettes, courses, petit ménage...

- **Et de la vie sociale:**

Sorties, accès aux loisirs, lecture, ...